



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du lundi 27 mars 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
Reçu en préfecture le 05/04/2023
Publié le
ID : 031-213100662-20230327-DLCA2023_09-DE

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 27 mars 2023, à la mairie de Bessières (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le mardi 21 mars 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Monsieur Frédéric BONNAFOUS - Monsieur Alexandre CHATAIGNER, membres élus.

Monsieur Adam BEN BRAHIM – Madame Martine JARLAN – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommés.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jacqueline NICAISE à Madame Martine JARLAN.

Absents excusés :

Madame Elisabeth CORDEIRO – Madame Marie-Hélène PEREZ - Madame Emilie PEZET – Monsieur Vincent GENAUZEAU.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire, Madame Allia PILLON, Directrice des EHPAD Cécile Bousquet et Le Pastourel.

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 6
- Nombre d'administrateurs représentés : 1

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre CHATAIGNER.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 15 heures.

2023-09 EHPAD LE PASTOUREL : Tarifs 2023

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE				
Votants : 7	Abstentions : 0	Exprimés : 7	Pour : 7	Contre : 0

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration l'adoption des tarifs suivants applicables au 1^{er} février 2023 pour l'EHPAD Le Pastourel :

TARIFS HEBERGEMENT APPARTEMENT T1 (par jour) applicables au 01.02.2023**Résidents de plus de 60 ans**

Appartement T1	61.18 €
Réservation appartement	41.18 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	41.18 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	51.18 €

Résidents de moins de 60 ans

Appartement T1	80.00 €
Réservation appartement	60.00 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	60.00 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	70.00 €

TARIFS HEBERGEMENT APPARTEMENT T1BIS (par jour) applicables au 01.02.2023**Résidents de plus de 60 ans**

Appartement T1BIS.....	68.52 €
Réservation appartement	48.52 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	48.52 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	58.52 €

Résidents de moins de 60 ans

Appartement T1BIS.....	89.59 €
Réservation appartement	69.59 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	69.59 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	79.59 €

Couples de plus de 60 ans

Appartement T1BIS.....	48.95 €
Réservation appartement (pour le couple)	48.52 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	28.95 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	38.95 €

Couples de moins de 60 ans

Appartement T1BIS.....	63.99 €
Réservation appartement (pour le couple)	69.59 €
Hébergement en cas d'hospitalisation > 72h	43.99 €
Hébergement en cas d'absence pour convenances personnelles > 72h	53.99 €

TARIFS DEPENDANCE (par jour) applicables au 01.01.2023

GIR 1-2	17.40 €
GIR 3-4	8.70 €
Ticket modérateur GIR 1-2	6.41 €
Ticket modérateur GIR 3-4	6.41 €
Ticket modérateur GIR 5-6	6.41 €

TARIFS DIVERS

Caution	1 500.00 €
Repas invités	9.00 €
Repas du personnel	4.30 €
Remplacement clés boîte aux lettres	5.00 €
Remplacement clés chambres	45.00 €
Communication téléphonique	Coût réel
Aménagement chambre	150.00 €
Déménagement chambre (évacuation du linge et affaires personnelles)	150.00 €
Remplacement médaillon d'appel perdu.....	200.00 €
Réfection peinture de chambre T1.....	100.00 €
Réfection peinture de chambre T1 bis.....	150.00 €
Forfait nettoyage de balcon aménagé par le résident.....	50.00 €
Forfait nettoyage supplémentaire de chambre	80.00 €

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Vu les tarifs proposés par le Conseil d'Administration du CCAS de Bessières le 13/04/2022 ;

Vu les tarifs arrêtés par M. le Président du Conseil Départemental par arrêté en date du 02/12/2022 et du 19/01/2023 ;

- **ADOpte** les tarifs 2023 de l'EHPAD LE PASTOUREL tels que présentés ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Président,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été
effectuées le :

et la délibération ayant été reçue en
Préfecture le :

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le



ID : 031-213100662-20230327-DLCA2023_09-DE